



qu'est-ce que l'"ouvrage" dans la garantie décennale

Par **malagasy**, le **27/12/2021** à **18:59**

Bonjour,

L'immeuble que j'habite en tant que copropriétaire a été réceptionné en 2015. Il est assuré en Dommages Ouvrages chez un assureur de Travaux Immobiliers. Lorsqu'il pleut il y a un endroit inondé sur la partie commune herbée au rez de chaussée qui doit nous permettre de faire le tour de l'immeuble, or lorsqu'il pleut bien on ne le peut pas. L'évacuation des eaux contre l'immeuble est mal faite. Cette partie commune fait-elle partie de l'immeuble ou est-ce un élément d'équipement?.

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement.

malagasy

Par **chaber**, le **28/12/2021** à **08:22**

bonjour

Sil se forme une mare à chaque averse c'est qu'il doit exister un problème d'évacuation des eaux pluviales. Si la garantie Dommages Ouvrages est en cours, ce qui semble le cas pour un bâtiment de 2015, le syndic doit faire une déclaration à l'assureur pour y remédier et

éviter une aggravation pouvant nuire à l'immeuble

Par **morobar**, le **30/12/2021** à **15:18**

Bjr,

Il faut rapeller que la D.O. est une assurance de choses et non de responsabilité.

En clair la recherche d'un responsable est hors sujet.

Ce qui actionne la garantie est la constatation de dommages et non la recherche d'un éventuel respoinsable